

FICHE ACTION « PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX »

Référence du P.S.T. 4 : 2021-2025

- Axe stratégique 1 : renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention
- Objectif 2 : accorder une priorité aux principaux risques professionnels

Action 2.3 : mieux évaluer et prévenir les Risques PsychoSociaux (R.P.S.)

- Faciliter l'appropriation, par les T.P.E.-P.M.E. et par les managers à tous les niveaux, des outils et méthodes pour évaluer et prévenir les R.P.S.
- Elaborer un outil de prévention des R.P.S. en amont des évolutions organisationnelles.
- Améliorer l'adéquation entre l'offre de conseil en matière des R.P.S. et les besoins des entreprises en consolidant l'animation régionale de réseaux de consultants spécialisés.

Référence C.O.G. A.T./M.P. 2023-2028 de l'Assurance maladie – Risques professionnels

- Axe 1 – Renforcer la prévention des risques professionnels pour la rendre plus efficiente
- Fiche 1 – Prioriser les programmes nationaux de prévention des risques professionnels
- Engagement 03 : déployer un programme national de prévention des risques psycho-sociaux
[...] La branche A.T./M.P. s'engage à :
 - proposer une offre de service homogène, stabilisée et partagée en matière de prévention des R.P.S.,
 - mettre en œuvre une détection adaptée des entreprises dans lesquelles un sujet de prévention des R.P.S. peut émerger.

Lien avec les autres plans

« Feuille de route pour la prévention du mal-être et l'accompagnement des agriculteurs en difficultés. »

Données :

Statistiques l'Assurance maladie – Risques professionnels.
Rapport enjeux et actions sur les lombalgies liées au travail (2018) de l'Assurance maladie – Risques professionnels.

Actions principales à mener :

Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques psycho-sociaux.

Actions complémentaires :

- Favoriser la coordination avec les autres acteurs du territoire.
- Mener des actions de sensibilisation et de mobilisation des entreprises et/ou des branches professionnelles sur la prévention des R.P.S. et promouvoir les méthodes et outils d'évaluation des R.P.S.
- Conseiller les entreprises, employeurs et représentants du personnel, sur les conduites à tenir face à certaines situations, et dans le cadre de la prévention primaire.

Engagements des partenaires :

Objectifs

- Accompagner les entreprises ciblées dans le cadre du Programme R.P.S. 2024-2028,
- Accompagner les adhérents dans leurs démarches de prévention des R.P.S.

Organisation globale

- Echanges de fichier Excel sur les cibles identifiées dans le cadre du Programme National R.P.S. 2024-2028 et sur les accompagnements Fipu en lien avec le maintien.
- Organisation de réunions entre partenaires pour permettre le croisement des informations et le suivi des actions engagées.

Actions conjointes

- Mise en place de revues de dossiers annuelles de suivi d'établissements adhérents et ciblés dans le cadre du programme précité ;
- Actions au cas par cas de suivi d'établissements ciblés par la Carsat et des adhérents de PRESANTIS selon des critères de pertinence d'intervention et de ressources internes aux partenaires :
 - intervention de sensibilisation en prévention des R.P.S. seul ou conjointe chez les adhérents ciblés dans le cadre du programme national,
 - intervention d'accompagnement seul ou conjointe lors d'une ou plusieurs étapes des démarches de prévention des établissements ciblés.
- Participation aux réunions organisées par la Carsat R.A. auprès des établissements ciblés dans le programme R.P.S. ;
- Informations/sensibilisations des adhérents de PRESANTIS sur le Fonds d'Investissement pour la Prévention de l'Usure Professionnelle de la Carsat spécifique à la prévention des R.P.S.

Actions de PRESANTIS

Poursuite des actions menées à l'échelle du Service, dans le cadre de l'offre socle et de l'offre spécifique de service ainsi que du Projet de Service :

- Sensibilisation en inter ou en intra :
 - o Risque addiction
 - o R.P.S. niveau 1
 - o R.P.S. niveau 2
 - o Epuisement professionnel
 - o Violences internes
- Actions de conseils sur la conduite à tenir :
 - o Suite évènement grave
 - o Suite suspicions de harcèlement
 - o Lors de situation à risque élevé ou dépassé de R.P.S.
- Actions de conseils en prévention primaire :
 - o Organisationnel (anticipation du changement, ...)
 - o Technique (aide à l'intégration des R.P.S. au D.U.E.R.P., méthodologie du repérage des facteurs de risques éthiques, relationnels et organisationnels, ...)
- Ajustement de l'offre spécifique de PRESANTIS aux besoins en santé au travail des dirigeants (fiche-action n° 10 du Projet de Service)

- Ajustement du suivi santé travail de la population féminine (fiche-action n°1 du Projet de Service), prenant en compte les spécificités psycho-sociales de cette population (équilibre vie pro / vie perso, charge mentale, violences sexistes et sexuelles...)

Indicateurs de suivi des actions :

Pour ce qui concerne les actions conjointes :

- 1 participation annuelle à une revue de dossiers de suivi d'établissements adhérents et ciblés
- 1 participation annuelle aux réunions organisées par la Carsat R.A. auprès des établissements ciblés

Pour ce qui concerne les actions de PRESANTIS :

- Nombre de sensibilisations réalisées, en inter ou en intra, en lien avec la thématique des R.P.S.
- Nombre d'adhérents bénéficiant d'interventions ou d'actions de conseils spécifiquement en lien avec la thématique des R.P.S.
- Bilan des fiches-actions du Projet de Service (nombre de recommandations de bonnes pratiques établies pour améliorer la réalisation de l'offre de Service, et indicateurs d'impacts associés, issus du travail mené dans le cadre de ces fiches-actions).

